

## Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	56
Rapport des auditeurs indépendants	57
États financiers consolidés	58
États consolidés des résultats	58
États consolidés du résultat global	59
États consolidés des variations des capitaux propres	60
Bilans consolidés	61
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	62
Notes afférentes aux états financiers consolidés	63
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	63
Note 2. Principales méthodes comptables	63
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	74
Note 4. Normes comptables futures	75
Note 5. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart	76
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	77
Note 7. Impôt sur le résultat	78
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	79
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	79
Note 10. Créances	80
Note 11. Créances sur cartes de crédit	81
Note 12. Stocks	81
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	82
Note 14. Immobilisations corporelles	83
Note 15. Immeubles de placement	85
Note 16. Immobilisations incorporelles	86
Note 17. Goodwill	87
Note 18. Participation dans d'autres entités	89
Note 19. Autres actifs	90
Note 20. Dette à court terme	90
Note 21. Provisions	90
Note 22. Dette à long terme	91
Note 23. Autres passifs	94
Note 24. Capital social	94
Note 25. Gestion du capital	95
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	96
Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	100
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	106
Note 29. Contrats de location	107
Note 30. Instruments financiers	108
Note 31. Gestion des risques financiers	110
Note 32. Passifs éventuels	112
Note 33. Garanties financières	113
Note 34. Transactions entre parties liées	114
Note 35. Informations sectorielles	115
Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture	117
Rétrospective des trois derniers exercices	118
Glossaire	119

## Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel ») relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada  
Le 25 février 2015

Le président et président du Conseil,  
**[signé]**  
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,  
**[signé]**  
Richard Dufresne

## Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 53 et de 52 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Compagnies Loblaw limitée au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 53 et de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*KPMG S.R.L. / SENCRL.*

Toronto, Canada  
Le 25 février 2015

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

## États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013  
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013 <sup>i)</sup>
<b>Produits</b>	<b>42 611 \$</b>	32 371 \$
<b>Coût des marchandises vendues</b> (note 12)	<b>32 063</b>	24 701
<b>Frais de vente et charges générales et administratives</b>	<b>9 886</b>	6 349
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>662 \$</b>	1 321 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	584	468
<b>Bénéfice avant impôt sur le résultat</b>	<b>78 \$</b>	853 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	25	226
<b>Bénéfice net</b>	<b>53 \$</b>	627 \$
<b>Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)</b> (note 8)		
De base	0,14 \$	2,23 \$
Dilué	0,14 \$	2,21 \$
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)</b> (note 8)		
De base	380,5	281,1
Dilué	384,4	284,1

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013  
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 <sup>i)</sup>
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments qui sont reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion	8 \$	—
Profit sur instrument dérivé décomptabilisé (note 30)	—	(5)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies (note 27)	(46)	234
Autres éléments du résultat global	(38) \$	229 \$
<b>Résultat global total</b>	<b>15 \$</b>	<b>856 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Capital social ordinaire	Résultats non distribués <sup>i)</sup>	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres <sup>i)</sup>
<b>Solde au 28 décembre 2013</b>	<b>1 642 \$</b>	<b>5 271 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 000 \$</b>
Bénéfice net	— \$	53 \$	— \$	— \$	— \$	53 \$
Autres éléments du résultat global	—	(46)	—	8	—	(38)
<b>Résultat global total</b>	<b>— \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>15 \$</b>
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (notes 5 et 24)	6 119	—	—	—	—	6 119
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	—	—	—	—	8	8
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	156	(1)	17	—	—	172
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 26)	3	19	—	—	—	22
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 24)	(63)	(115)	—	—	—	(178)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,975 \$ (note 24)	—	(371)	—	—	—	(371)
	<b>6 215 \$</b>	<b>(461) \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>5 787 \$</b>
<b>Solde au 3 janvier 2015</b>	<b>7 857 \$</b>	<b>4 810 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>12 787 \$</b>

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Capital social ordinaire	Résultats non distribués <sup>i)</sup>	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres <sup>i)</sup>
<b>Solde au 29 décembre 2012</b>	<b>1 567 \$</b>	<b>4 777 \$</b>	<b>55 \$</b>	<b>5 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>6 404 \$</b>
Bénéfice net	— \$	627 \$	— \$	— \$	— \$	627 \$
Autres éléments du résultat global	—	234	—	(5)	—	229
<b>Résultat global total</b>	<b>— \$</b>	<b>861 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>856 \$</b>
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	90	—	32	—	—	122
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 26)	(6)	(39)	—	—	—	(45)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 24)	(9)	(64)	—	—	—	(73)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,940 \$ (note 24)	—	(264)	—	—	—	(264)
	<b>75 \$</b>	<b>494 \$</b>	<b>32 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>— \$</b>	<b>596 \$</b>
<b>Solde au 28 décembre 2013</b>	<b>1 642 \$</b>	<b>5 271 \$</b>	<b>87 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>7 000 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.  
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013 <sup>i)</sup>
<b>Actifs</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	999 \$	2 260 \$
Placements à court terme (note 9)	21	290
Créances (note 10)	1 209	579
Créances sur cartes de crédit (note 11)	2 630	2 538
Stocks (note 12)	4 309	2 097
Charges payées d'avance et autres actifs	214	75
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	23	22
<b>Total des actifs courants</b>	<b>9 405 \$</b>	<b>7 861 \$</b>
Immobilisations corporelles (note 14)	10 794	9 105
Immeubles de placement (note 15)	185	99
Immobilisations incorporelles (note 16)	9 177	111
Goodwill (note 17)	3 243	943
Actifs d'impôt différé (note 7)	193	261
Dépôts de garantie (note 9)	7	1 701
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30)	399	375
Autres actifs (note 19)	281	285
<b>Total des actifs</b>	<b>33 684 \$</b>	<b>20 741 \$</b>
<b>Passifs</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Dette bancaire (note 33)	162 \$	— \$
Fournisseurs et autres passifs	4 672	3 797
Provisions (note 21)	84	66
Impôt sur le résultat à payer	34	37
Dette à court terme (note 20)	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	420	1 008
Participation des franchisés	193	—
Titres de participation (note 24)	225	—
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6 395 \$</b>	<b>5 513 \$</b>
Provisions (note 21)	76	56
Dette à long terme (note 22)	11 042	6 672
Passif au titre des parts de fiducie (note 30)	722	688
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 880	34
Titres de participation (note 24)	—	224
Autres passifs (note 23)	782	554
<b>Total des passifs</b>	<b>20 897 \$</b>	<b>13 741 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 24)	7 857 \$	1 642 \$
Résultats non distribués	4 810	5 271
Surplus d'apport (note 26)	104	87
Cumul des autres éléments du résultat global	8	—
<b>Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société</b>	<b>12 779</b>	<b>7 000</b>
Participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	8	—
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>12 787 \$</b>	<b>7 000 \$</b>
<b>Total des passifs et des capitaux propres</b>	<b>33 684 \$</b>	<b>20 741 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Contrats de location (note 29). Passifs éventuels (note 32). Garanties financières (note 33). Événements postérieurs à la date de clôture (note 36).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013  
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 <sup>9)</sup>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	25	226
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	584	468
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 472	824
Impôt sur le résultat payé	(293)	(272)
Intérêts perçus	29	49
Règlement de contrats à livrer sur actions (note 30)	—	(16)
Règlement de swaps de monnaies (note 30)	—	94
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	(92)	(233)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(321)	(224)
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (reprises)	16	(32)
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	3	(1)
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus (note 12)	798	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (note 12)	190	—
Profit lié aux modifications apportées aux régimes à prestations définies (note 27)	—	(51)
Autres	105	32
<b>Entrées nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>2 569 \$</b>	<b>1 491 \$</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)	(6 619) \$	— \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(996)	(865)
Variation des placements à court terme (note 9)	269	451
Produit sur la sortie d'actifs	129	26
Variation des placements dans des franchises et autres créances	(25)	5
Variation des dépôts de garantie (note 9)	1 694	(1 444)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(90)	(12)
Participation dans une coentreprise	(6)	—
Autres	(40)	—
<b>Sorties nettes liées aux activités d'investissement</b>	<b>(5 684) \$</b>	<b>(1 839) \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
Variation de la dette bancaire	(133) \$	— \$
Variation de la participation des franchisés	19	—
Variation de la dette à court terme	—	(300)
Dette à long terme (note 22)		
Émise	5 865	2 770
Remboursée	(3 336)	(871)
Charges financières différées liées à la dette	(28)	(21)
Émission de parts de fiducie (note 30)	1	660
Coûts d'émission de parts de fiducie	—	(44)
Intérêts payés	(506)	(370)
Dividendes versés (note 24)	(496)	(259)
Capital social (note 24)		
Émis	629	75
Racheté et détenu en fiducie	—	(46)
Racheté aux fins d'annulation	(178)	(73)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	8	—
<b>Entrées nettes liées aux activités de financement</b>	<b>1 845 \$</b>	<b>1 521 \$</b>
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 \$	8 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 261) \$	1 181 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 260	1 079
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>999 \$</b>	<b>2 260 \$</b>

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

### Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. La société est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

En 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (voir la note 5).

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir la note 35).

### Note 2. Principales méthodes comptables

**Déclaration de conformité** Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 25 février 2015.

**Base d'établissement** Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- l'actif des régimes à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

**Méthode de consolidation** Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées de façon distincte dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle sa participation est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées comme passif au titre des parts de fiducie dans les états financiers consolidés, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. À la clôture du quatrième trimestre de 2014, la société détenait une participation de 82,9 % dans Propriétés de Choix.

La société consolide les titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « franchisés »). Un franchisé s'entend d'un pharmacien-proprétaire d'une entreprise qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée principalement en raison de la structure des ententes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix régissant la relation entre Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les franchisés qui ont été passées entre Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les franchisés (les « ententes avec les franchisés »). La société ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les franchisés. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent la participation des franchisés afin de refléter la participation que les franchisés détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les franchisés, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les franchisés utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le franchisé, si les ententes avec les franchisés sont résiliées par l'une ou l'autre partie.

**Exercice** L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 comptaient 53 semaines et 52 semaines, respectivement.

**Regroupements d'entreprises** Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

**Bénéfice net par action ordinaire** Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

**Comptabilisation des produits** La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et lorsque des critères particuliers seront respectés pour chacune des activités de la société dont il est question ci-après.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et les franchisés, les ventes conclues avec les magasins franchisés et les marchands indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rendements estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses magasins franchisés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux magasins franchisés et aux marchands indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les points-cadeaux de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle ils sont attribués. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de points-cadeaux est reportée jusqu'à ce que les points-cadeaux soient échangés. La contrepartie attribuée aux points-cadeaux est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points-cadeaux à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

À la vente initiale d'un contrat de franchise, la société offre des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples qui est comptabilisé selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

**Impôt sur le résultat** L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie** La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

**Placements à court terme** Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

**Dépôts de garantie** Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver des lettres de crédit et des contrats financiers dérivés.

**Créances** Les créances, déduction faite des provisions pour créances douteuses, comprennent les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs.

**Créances sur cartes de crédit** La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

La société transfère périodiquement des créances sur cartes de crédit en les vendant à des fiducies de titrisation indépendantes ou en les rachetant de ces dernières. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, la société n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. La société consolide les résultats de l'une des fiducies de titrisation indépendantes, soit *Fiducie cartes de crédit Eagle*<sup>MD</sup> (« *Eagle* »), à titre d'entité structurée. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

**Créances liées à des prêts consentis à des franchisés** Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés indépendants pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une fiducie de financement indépendante consolidée. Chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

**Stocks** La société comptabilise les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré, à l'exception des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, qui sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur de réalisation nette comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente au détail, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

**Remises de fournisseurs** La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lorsqu'elles sont inscrites à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

**Immobilisations corporelles** Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la pièce remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, Selon la plus courte des deux
<b>Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement</b>	<b>Durée du bail<sup>i)</sup> ou durée d'utilité<sup>ii)</sup>, selon la plus courte des deux</b>

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.
- ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Immeubles de placement** Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Coentreprises** Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût au bilan consolidé et est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global de la coentreprise.

**Goodwill** Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Immobilisations incorporelles** Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

**Dépréciation des actifs non financiers** Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La société a déterminé que chaque établissement constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisées à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

**Dette bancaire** La dette bancaire se compose des lignes de crédit bancaires des franchisés.

**Provisions** Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'il sera nécessaire pour la société d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Instruments financiers et instruments financiers dérivés** Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de monnaies, de swaps de taux d'intérêt, de contrats de change à terme et de contrats à livrer sur actions, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

**Classement** Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de sécurité	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>i)</sup>	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Dette bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif au titre des parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>ii)</sup>	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Titres de participation	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net <sup>ii)</sup>	Juste valeur

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

**Juste valeur** La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat avant impôt sur le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Processus d'évaluation** Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et en raison des provisions suffisantes comptabilisées pour tenir compte de toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires;</li> <li>• La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établis sur la base de courbes de rendement observables;</li> <li>• La juste valeur des autres instruments dérivés est déterminée selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.</li> </ul>
Dette à long terme, passif au titre des parts de fiducie, titres de participation et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Dépréciation d'actifs financiers** Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

**Conversion des monnaies étrangères** La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

**Avantages du personnel à court terme** Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

**Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies** La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuair qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA et qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

**Autres régimes d'avantages du personnel à long terme** La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

**Régimes à cotisations définies** La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

**Régimes de retraite multi-employeurs** La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

**Indemnités de fin de contrat de travail** La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

**Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en titres de capitaux propres** Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance d'une durée allant de trois à cinq ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw, moins la valeur actualisée nette des flux de dividendes attendus, à la date à laquelle les UATI et les UAR sont attribuées à chaque participant.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes fondés sur des capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

**Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie** Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des capitaux propres.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution.

La juste valeur du montant à payer aux salariés en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Lors de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Les anciens administrateurs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui continuent d'exercer les mêmes fonctions dans la société détiennent des UAD qu'ils ont choisi précédemment de recevoir à la place de jetons de présence. Ces UAD converties, dont les droits sont acquis au moment de l'attribution, seront réglées en trésorerie en fonction du cours de marché des actions de la société à la date où leur porteur cessera d'exercer les fonctions d'administrateur de la société. Les dividendes versés prennent la forme de fractions d'UAD et sont traités comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque UAD attribuée convertie est évaluée en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date de clôture.

**Régime d'actionariat à l'intention des salariés** Les cotisations de la société au régime d'actionariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

### **Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables**

La société a mis en œuvre les modifications de la Norme comptable internationale (« International Accounting Standard » ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : présentation*, et l'Interprétation 21 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), *Droits ou taxes*, de manière rétrospective en 2014. La mise en œuvre de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités annuels de la société.

**Remises des fournisseurs** Le moment de la comptabilisation des remises des fournisseurs requiert l'exercice du jugement afin de déterminer quand la société a gagné les remises. Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la direction a examiné le moment auquel elle procédait à la comptabilisation de certaines remises des fournisseurs et a déterminé qu'il serait approprié d'uniformiser les politiques des deux sociétés. La société a mis en œuvre ce changement de manière rétrospective en 2014, comme suit :

## État consolidé des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2013
Coût des marchandises vendues		5 \$
Bénéfice d'exploitation		(5) \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat		(5) \$
Impôt sur le résultat		(2)
Bénéfice net		(3) \$
Résultat global total		(3) \$
<hr/>		
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base		(0,01) \$
Dilué		(0,01) \$

## Bilans consolidés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens)		Au 28 décembre 2013	Au 30 décembre 2012
Créances		(39) \$	(32) \$
Stocks		13	11
Actifs d'impôt différé		8	6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		(18) \$	(15) \$

**Note 3. Estimations comptables critiques et jugements**

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

**Consolidation**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La société exerce un jugement pour constituer les entités qu'elle contrôle et, par conséquent, qu'elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

**Stocks**

**Principales sources d'estimation** Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

## **Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

**Principales sources d'estimation** La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

### **Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

**Principales sources d'estimation** La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu, d'après l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels, les budgets et les projections quinquennales de la société.

### **Programmes de fidélisation**

**Principales sources d'estimation** La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points-cadeaux accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

### **Impôt sur le résultat et autres impôts**

**Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre** Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les administrations fiscales.

## **Note 4. Normes comptables futures**

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications de l'IAS 1 sur ses états financiers consolidés.

**Note 5. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart**

Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société.

La contrepartie en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été financée au moyen de ce qui suit :

- une facilité de crédit à terme non garantie d'une valeur de 3 500 millions de dollars (voir la note 22);
- un produit de 1 600 millions de dollars tiré de l'émission de billets non garantis en 2013 (voir la note 9);
- un montant de 500 millions de dollars reçu en contrepartie de l'émission de 10,5 millions d'actions ordinaires en faveur de Weston;
- des fonds en caisse d'environ 1 000 millions de dollars.

L'équation d'acquisition provisoire est fondée sur les meilleures estimations actuelles de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois l'équation définitive obtenue. La répartition du prix d'acquisition provisoire au 28 mars 2014 se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

<b>Actif net acquis</b>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$
Créances	534
Stocks	3 003
Charges payées d'avance et autres actifs	67
Immobilisations corporelles	1 792
Immeubles de placement	16
Immobilisations incorporelles	9 440
Goodwill	2 285
Actifs d'impôt différé	68
Autres actifs	7
Dette bancaire	(295)
Fournisseurs et autres passifs	(924)
Impôt sur le résultat à payer	(11)
Participation des franchisés	(174)
Provisions	(19)
Dette à long terme	(1 127)
Passifs d'impôt différé	(2 252)
Autres passifs	(164)
<b>Total de l'actif net acquis</b>	<b>12 273 \$</b>

Au 3 janvier 2015, la société n'avait pas encore achevé la répartition du prix d'acquisition dont il est question ci-dessus. Au quatrième trimestre de 2014, la société a révisé son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et a actualisé la répartition du coût d'acquisition. Par suite de cette révision, les immobilisations incorporelles ont reculé de 35 millions de dollars pour s'établir à 9 440 millions de dollars, les passifs d'impôt différé ont diminué de 9 millions de dollars pour se chiffrer à 2 252 millions de dollars et le goodwill a augmenté de 26 millions de dollars pour s'établir à 2 285 millions de dollars. La société a un an à compter de la date d'acquisition pour établir de manière définitive la juste valeur des immobilisations corporelles nettes, du goodwill et des immobilisations incorporelles, et d'autres modifications, le cas échéant, des montants indiqués ci-dessus seront prises en compte au cours de la première moitié de 2015.

Le goodwill est attribuable aux synergies qui devraient être réalisées grâce à l'intégration de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, à une meilleure situation concurrentielle sur le marché de la vente au détail et à la croissance future de la clientèle de la société qui découlera de l'acquisition. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)

<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>Durée d'utilité estimée</b>
Dossiers d'ordonnances	5 005 \$	11 ans
Marques	3 390	Indéterminée
Programme de fidélisation Optimum	490	18 ans
Autres	555	De 5 à 10 ans
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 440 \$</b>	

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin. Le 3 janvier 2015, le Bureau de la concurrence a approuvé la vente de tous les immeubles. En 2014, les opérations de dessaisissement de tous les magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, sauf trois, (voir la note 36) ont été menées à bien et la société a reçu un produit total de 60 millions de dollars et a inscrit un profit de 12 millions de dollars dans le résultat d'exploitation relativement à ces opérations de dessaisissement qui ont été parachevées.

La société a engagé des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 75 millions de dollars (31 millions de dollars en 2013), dont une tranche de 60 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives et une tranche de 15 millions de dollars (25 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

À la clôture de l'acquisition, les montants exigibles à l'égard de la facilité de crédit renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été entièrement remboursés et la facilité a été annulée. Toujours à la clôture de l'acquisition, la société a garanti le montant en capital en cours des billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 500 millions de dollars, ainsi que les intérêts courus. De plus, elle a donné des garanties à diverses banques canadiennes en appui au financement obtenu par les franchisés de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 33).

L'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 comprend des produits d'environ 9 100 millions de dollars et un bénéfice net d'environ 542 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix depuis la date de l'acquisition, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des ajustements du prix d'achat, des coûts d'acquisition et des opérations de dessaisissements exigées par le Bureau de la concurrence.

Pour 2014, sur une base pro forma cumulée, le total des produits de la société se serait élevé à environ 45 100 millions de dollars, et le résultat net de la société se serait élevé à environ 83 millions de dollars. Cette information pro forma tient compte de l'incidence de l'équation d'acquisition provisoire comme si l'acquisition avait pris effet le 29 décembre 2013.

#### Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Charges d'intérêts et autres charges financières :		
Dette à long terme	466 \$	287 \$
Coûts de transaction liés au premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix	—	44
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt (note 22)	—	18
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	18	30
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	39
Distributions sur les parts de fiducie	44	21
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 27)	12	23
Fiducies de financement indépendantes	15	15
Dividendes sur les titres de participation (note 24)	14	14
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie (note 30)	17	27
Dette bancaire (note 33)	6	—
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 6,2 % (6,4 % en 2013) (notes 14 et 16)	(4)	(2)
	<b>625 \$</b>	<b>516 \$</b>
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(25) \$	(21) \$
Instruments financiers dérivés	—	(10)
Produits d'intérêts à court terme	(12)	(11)
Dépôts de garantie <sup>i)</sup>	(4)	(6)
	<b>(41) \$</b>	<b>(48) \$</b>
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	<b>584 \$</b>	<b>468 \$</b>

- i) Comprend des produits d'intérêts de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2013) liés au produit de 1 599 millions de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis auparavant entérinés (voir la note 9) qui ont servi à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

**Note 7. Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Impôt exigible		
Exercice considéré	297 \$	287 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(18)	(1)
	279 \$	286 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(273)	(50)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	19	(10)
	(254)	(60)
Impôt sur le résultat	25 \$	226 \$

(Le recouvrement) la charge d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des régimes à prestations définies	(16) \$	85 \$
Instrument dérivé décomptabilisé	—	(2)
Autres éléments du résultat global	(16) \$	83 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2014	2013
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,1 %	26,0 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(3,2)	(0,6)
Éléments non déductibles	2,2	1,7
Incidence des ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	5,8	0,8
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	—	(0,1)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	1,2	(1,3)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	32,1 %	26,5 %

**Actifs d'impôt différé non comptabilisés** Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Différences temporaires déductibles	19 \$	12 \$
Pertes fiscales	57	29
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	76 \$	41 \$

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2027 et 2034. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

**Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés** Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	56 \$	48 \$
Autres passifs	347	243
Immobilisations corporelles	(517)	(356)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 816)	(4)
Autres actifs	10	38
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2030 à 2034)	161	201
Reports en avant de pertes en capital	20	1
Autres	52	56
<b>(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>(1 687) \$</b>	<b>227 \$</b>
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	193	261
Passifs d'impôt différé	(1 880)	(34)
<b>(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net</b>	<b>(1 687) \$</b>	<b>227 \$</b>

**Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire**

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014	2013
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	380,5	281,1
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	3,4	2,1
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,5	0,9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	384,4	284,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,14 \$	2,23 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,14 \$	2,21 \$

Au total, 10 620 095 instruments potentiellement dilutifs (11 503 993 en 2013) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

**Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie**

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Trésorerie	464 \$	515 \$
Équivalents de trésorerie :		
Acceptations bancaires	57	270
Bons du Trésor	463	1 420
Dépôts à terme bancaires	—	42
Papier commercial de sociétés	15	13
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>999 \$</b>	<b>2 260 \$</b>

**Placements à court terme**

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Acceptations bancaires	2 \$	162 \$
Bons du Trésor	17	98
Papier commercial de sociétés	1	—
Titres d'État	—	30
Autres	1	—
<b>Total des placements à court terme</b>	<b>21 \$</b>	<b>290 \$</b>

**Dépôts de garantie**

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Trésorerie	7 \$	102 \$
Bons du Trésor <sup>i)</sup>	—	1 599
<b>Total des dépôts de garantie</b>	<b>7 \$</b>	<b>1 701 \$</b>

i) Au 28 décembre 2013, les bons du Trésor comprenaient le produit de 1 599 millions de dollars tiré de l'émission des billets de premier rang non garantis qui avaient été entiercés en vue du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En 2014, la société a réalisé l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et le produit qui était entiercé a été libéré (voir la note 5).

Au 3 janvier 2015, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 141 millions de dollars (136 millions de dollars au 28 décembre 2013), dont 7 millions de dollars (102 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

**Note 10. Créances**

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015				Au 28 décembre 2013			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 104 \$	38 \$	67 \$	1 209 \$	546 \$	17 \$	16 \$	579 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(118) \$	(110) \$
Reprises (entrées), montant net	22	(8)
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(96) \$	(118) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

## Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 684 \$	2 585 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(54)	(47)
Créances sur cartes de crédit	2 630 \$	2 538 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> <sup>MD</sup>	750 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	605	605

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC vend et rachète à l'occasion des créances sur cartes de crédit à des fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et les autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 20).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle s'est conformée à cette exigence au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015				Au 28 décembre 2013			
	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 505 \$	150 \$	29 \$	2 684 \$	2 416 \$	142 \$	27 \$	2 585 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(47) \$	(43) \$
Provision pour pertes	(121)	(105)
Recouvrements	(19)	(14)
Sorties	133	115
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(54) \$	(47) \$

La société maintient le solde du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit au bilan consolidé à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

## Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 3 janvier 2015, la société a inscrit une charge de 23 millions de dollars (16 millions de dollars au 28 décembre 2013) au titre de la dévaluation des stocks afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dévalués en 2014 et en 2013.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés de la société, ce qui a donné lieu à des ajustements de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition, soit l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart est comptabilisé dans le coût des marchandises vendues en 2014, ce qui nuit au résultat d'exploitation.

À la clôture de 2014, étant donné la mise à niveau de son infrastructure de technologie de l'information (les « TI »), la société a achevé la transition aux nouveaux systèmes de la presque totalité de ses magasins d'alimentation. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, a permis à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis. Par suite de la transition, la société a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues, ainsi qu'une baisse correspondante de la valeur des stocks représentant l'estimation de la différence entre le coût des stocks de ses magasins d'alimentation évalué selon le coût moyen généré par le système et celui évalué selon la méthode de l'inventaire au prix de détail ainsi que les autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent.

**Note 13. Actifs détenus en vue de la vente**

La société détient des terrains et des bâtiments, classés à titre d'actifs détenus en vue de la vente, qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2014, aucune perte de valeur ni aucune autre charge (néant en 2013) n'ont été comptabilisées à l'égard de ces biens. En 2014, la société a comptabilisé un profit de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2013) sur la vente de ces actifs, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des sorties réalisées en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

Comme le précise une des conditions de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés, ainsi que de neuf de ses pharmacies situées en magasin. En 2014, une perte nette de 12 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation découlant de la sortie des immeubles aux termes d'une exigence du Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au 3 janvier 2015, des actifs de 8 millions de dollars, comprenant des immobilisations incorporelles de 3 millions de dollars, des stocks de 3 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 2 millions de dollars et qui se rapportaient aux trois magasins restants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui devraient être vendus au premier trimestre de 2015, ont été inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

## Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

	2014						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
<b>Coût</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 678 \$	6 849 \$	6 424 \$	846 \$	567 \$	596 \$	16 960 \$
Entrées	7	13	101	82	102	776	1 081
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	88	268	374	830	162	72	1 794
Sorties	(11)	(13)	(108)	(11)	(14)	(13)	(170)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente – montant net	(5)	(16)	(11)	(14)	—	—	(46)
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	5	12	—	—	—	(73)	(56)
Transfert des actifs en cours de construction	38	255	472	32	—	(797)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 800 \$	7 368 \$	7 252 \$	1 765 \$	817 \$	561 \$	19 563 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 \$	2 429 \$	4 663 \$	493 \$	261 \$	7 \$	7 855 \$
Amortissement	—	201	658	132	47	1	1 039
Pertes de valeur	1	11	12	13	1	2	40
Reprise de pertes de valeur	(1)	(31)	(1)	(2)	—	—	(35)
Sorties	—	(9)	(86)	(9)	(14)	—	(118)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	(4)	(10)	(7)	—	—	(21)
Transfert des immeubles de placement – montant net	1	8	—	—	—	—	9
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	2 605 \$	5 236 \$	620 \$	295 \$	10 \$	8 769 \$
<b>Valeur comptable au</b>							
3 janvier 2015	1 797 \$	4 763 \$	2 016 \$	1 145 \$	522 \$	551 \$	10 794 \$

i) Comprend 1 792 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

2013

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
<b>Coût</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 650 \$	6 555 \$	5 950 \$	790 \$	554 \$	664 \$	16 163 \$
Entrées	1	—	14	9	62	837	923
Sorties	(2)	(4)	(57)	(7)	(53)	—	(123)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente – montant net	1	—	—	—	—	—	1
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	(2)	(1)	—	—	4	(5)	(4)
Transfert des actifs en cours de construction	30	299	517	54	—	(900)	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 678 \$</b>	<b>6 849 \$</b>	<b>6 424 \$</b>	<b>846 \$</b>	<b>567 \$</b>	<b>596 \$</b>	<b>16 960 \$</b>
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>							
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 \$	2 298 \$	4 176 \$	433 \$	269 \$	7 \$	7 190 \$
Amortissement	—	184	532	44	44	—	804
Pertes de valeur	—	20	5	24	3	—	52
Reprise de pertes de valeur	(4)	(71)	(2)	(3)	(3)	—	(83)
Sorties	(1)	(1)	(48)	(5)	(53)	—	(108)
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	—	(1)	—	—	1	—	—
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>2 \$</b>	<b>2 429 \$</b>	<b>4 663 \$</b>	<b>493 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>7 \$</b>	<b>7 855 \$</b>
<b>Valeur comptable au 28 décembre 2013</b>	<b>1 676 \$</b>	<b>4 420 \$</b>	<b>1 761 \$</b>	<b>353 \$</b>	<b>306 \$</b>	<b>589 \$</b>	<b>9 105 \$</b>

**Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement** La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 3 janvier 2015, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 466 millions de dollars (274 millions de dollars au 28 décembre 2013) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 56 millions de dollars (32 millions de dollars au 28 décembre 2013).

**Actifs en cours de construction** Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 s'est établi à 776 millions de dollars (837 millions de dollars au 28 décembre 2013). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 6,2 % (6,4 % en 2013).

**Garanties et actifs donnés en nantissement** Au 3 janvier 2015, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 191 millions de dollars (187 millions de dollars au 28 décembre 2013) étaient grevées d'hypothèques de 86 millions de dollars (87 millions de dollars au 28 décembre 2013).

**Engagements liés à des immobilisations corporelles** Au 3 janvier 2015, la société avait conclu des engagements de 192 millions de dollars (55 millions de dollars au 28 décembre 2013) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

**Pertes de valeur** Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 26 millions de dollars (48 millions de dollars en 2013) liées à 13 UGT (21 UGT en 2013) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. Des pertes de valeur supplémentaires de 14 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 23 % (10 % en 2013) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 77 % (90 % en 2013) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 19 millions de dollars (46 millions de dollars en 2013) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 35 millions de dollars (83 millions de dollars en 2013) se rapportant à 14 UGT (26 UGT en 2013) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 93% (92 % en 2013) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de vente qui excédait de 33 millions de dollars (75 millions de dollars en 2013) leur valeur comptable. La tranche restante de 7 % (8 % en 2013) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 2 millions de dollars (8 millions de dollars en 2013) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % au 3 janvier 2015 (de 8,0 % à 8,5 % au 28 décembre 2013).

#### Note 15. Immeubles de placement

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des immeubles de placement :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
<b>Coût</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	172 \$	169 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	16	—
Entrées	16	1
Sorties	(4)	(2)
Transfert des immobilisations corporelles – montant net	56	4
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente – montant net	(1)	—
Solde à la clôture de l'exercice	255 \$	172 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	73 \$	69 \$
Amortissement	2	2
Pertes de valeur	11	—
Reprise de pertes de valeur	—	(1)
Sorties	(2)	(1)
Transfert vers les immobilisations corporelles – montant net	(9)	—
Transfert (vers les) des actifs détenus en vue de la vente – montant net	(5)	4
Solde à la clôture de l'exercice	70 \$	73 \$
Valeur comptable	185 \$	99 \$
Juste valeur	225	144

i) Se rapporte à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

En 2014, la société a comptabilisé 7 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2013) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 million de dollars (1 million de dollars en 2013) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

Un évaluateur indépendant, possédant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 3 janvier 2015, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,00 % à 9,75 % (6,50 % à 9,75 % au 28 décembre 2013), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,50 % à 8,50 % (5,75 % à 8,75 % au 28 décembre 2013).

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé une perte de valeur de 11 millions de dollars (néant en 2013) sur les immeubles de placement dans le résultat d'exploitation, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés était inférieure à leur valeur recouvrable. La société n'a comptabilisé aucune reprise des pertes de valeur sur les immeubles de placement (1 million de dollars en 2013) dans le résultat d'exploitation, la juste valeur diminuée des coûts de vente de ces immeubles étant supérieure à leur valeur comptable.

### Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

	2014			Total
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Autres immobilisations incorporelles à durée définie	
(en millions de dollars canadiens)				
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	71 \$	20 \$	71 \$	162 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	3 390	230	5 824	9 444
Entrées	—	85	5	90
Sorties	—	(3)	(2)	(5)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	(29)	(29)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	(1)	(1)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>3 461 \$</b>	<b>332 \$</b>	<b>5 868 \$</b>	<b>9 661 \$</b>
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	19 \$	32 \$	51 \$
Amortissement	—	23	414	437
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	(3)	(3)
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	(1)	(1)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>— \$</b>	<b>42 \$</b>	<b>442 \$</b>	<b>484 \$</b>
<b>Valeur comptable au</b>				
3 janvier 2015	3 461 \$	290 \$	5 426 \$	9 177 \$

i) Comprend 9 440 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

2013

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie	Total
<b>Coût</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	20 \$	76 \$	158 \$
Entrées	9	—	3	12
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	(8)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	71 \$	20 \$	71 \$	162 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	14 \$	30 \$	44 \$
Amortissement	—	5	10	15
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	(8)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	19 \$	32 \$	51 \$
<b>Valeur comptable au</b> 28 décembre 2013	71 \$	1 \$	39 \$	111 \$

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie se composent de marques de fabrique et de commerce, ainsi que des quotas d'importation. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce ainsi que des quotas d'importation chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéfinie.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de vente du goodwill (voir la note 17).

**Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie** Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie se composent principalement des dossiers d'ordonnances de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de la valeur comptable du programme de fidélisation Optimum (voir la note 5) et des achats et du développement de logiciels. Elles comprennent des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1 million de dollars (néant en 2013).

#### Note 17. Goodwill

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements du goodwill pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
<b>Coût</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 932 \$	1 932 \$
Acquisitions d'entreprises <sup>i)</sup>	2 300	—
Solde à la clôture de l'exercice	4 232 \$	1 932 \$
<b>Cumul des amortissements et des pertes de valeur</b>		
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 \$	989 \$
Solde à la clôture de l'exercice	989 \$	989 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 243 \$	943 \$

i) Comprend 2 285 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 294 \$	— \$
Marchés	337	—
Escompte	459	—
Québec	—	700
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	24	114
<b>Valeur comptable du goodwill</b>	<b>3 243 \$</b>	<b>943 \$</b>

La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie. Après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a restructuré sa haute direction, notamment celle concernant les chefs des groupes de bannières de la société, et a par conséquent, réaffecté le goodwill à cette nouvelle structure après avoir effectué le test de dépréciation annuel de 2014. Pour les besoins de la répartition du goodwill, la société a regroupé les UGT par bannière ou groupe de bannières, alors qu'auparavant, ces UGT étaient regroupées par région.

**Hypothèses clés** Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'établit entre 6,0 % et 6,5 % (entre 6,5 % et 7,0 % au 28 décembre 2013) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. Au 3 janvier 2015, les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissaient entre 8,5 % et 9,5 % (à 9,5 % au 28 décembre 2013). Les taux d'actualisation avant impôt allaient de 11,4 % à 13,0 % (de 12,8 % à 13,0 % au 28 décembre 2013).

La société a inclus une période minimale de cinq ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de cinq ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 28 décembre 2013). La croissance du BAIIA<sup>1)</sup> budgétée est fondée sur le budget et le plan stratégique quinquennal de la société approuvé par le Conseil.

1) Voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société.

## Note 18. Participations dans d'autres entités

### Filiales

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales. Les filiales de la société qui exercent ses principales activités sont les suivantes : Loblaw Inc., société de vente au détail constituée en Ontario, Corporation Shoppers Drug Mart, société exploitant des pharmacies constituée au Canada, la Banque le Choix du Président, société de services financiers constituée au Canada, la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, fiducie constituée en Ontario et Choice Properties Limited Partnership, société en commandite constituée en Ontario. En 2014 et en 2013, la société détenait, directement ou indirectement, la totalité des titres avec droit de vote de ces filiales, à l'exception de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de ses filiales, compte tenu de sa filiale, Choice Properties Limited Partnership. dans laquelle Loblaw détient une participation véritable de 82,9 % (82,2 % en 2013).

À la clôture de 2014, aucune restriction importante ne touchait la capacité de la société à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les passifs des filiales. De plus, il n'y a pas eu de changement au chapitre du contrôle exercé sur les filiales en 2014 et en 2013.

La société a acquis Corporation Shoppers Drug Mart en 2014, exercice au cours duquel elle a commencé à consolider ses résultats (voir la note 5).

En 2014, la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix a conclu un accord avec une tierce partie en vue d'acquérir une participation lui conférant le contrôle de 70 % de la Fiducie de placement immobilier Choice Properties PRC Brampton Limited Partnership, filiale qui détient des terrains destinés à l'aménagement futur de commerces de détail. La Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix consolide entièrement cette filiale et a comptabilisé des participations ne donnant pas le contrôle de 8 millions de dollars, lesquelles sont incluses à titre de composantes du total des capitaux propres.

### Franchisés consolidés

**Franchisés** La société procède à la consolidation des franchisés qui est fondée sur le concept de contrôle, dont l'existence est déterminée, à des fins comptables, en raison des ententes avec les franchisés. La société ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés (les « sociétés des franchisés ») qu'exploitent les franchisés. Les sociétés des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

### Entités structurées consolidées

**Fiducies de financement indépendantes** Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement au moyen d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes, qui ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles, composés principalement d'agencements et de matériel. La société fournit une lettre de crédit en faveur de la fiducie de financement indépendante (voir la note 33).

**Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup>** La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. Aux termes de ces programmes de titrisation, une tranche des intérêts sur les créances de cartes de crédit est vendue à des tiers conformément à des ententes de copropriété qui émettent des titres portant intérêt. La Banque PC participe avec *Eagle* à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédatant et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société fournit une lettre de crédit en faveur de la fiducie de titrisation indépendante (voir la note 33).

**Fiducies de rémunération fondées sur des titres de capitaux propres** En 2013, la société a établi des fiducies afin de faciliter l'achat d'actions en vue du règlement futur de chacun des régimes d'UATI et d'UAR au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. La société finance l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies lui versent des honoraires de gestion.

### Entités structurées non consolidées

**Autres fiducies de titrisation indépendantes** Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. La société fournit des lettres de crédit en faveur de ces fiducies (voir la note 33).

**Note 19. Autres actifs**

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Placements divers et autres créances	141 \$	136 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 27)	90	106
Participation dans une coentreprise (note 34)	6	—
Autres	44	43
<b>Autres actifs</b>	<b>281 \$</b>	<b>285 \$</b>

**Note 20. Dette à court terme**

L'encours de la dette à court terme de 605 millions de dollars (605 millions de dollars en 2013) comprend les créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 11).

En 2014, la Banque PC a reporté la date d'échéance de l'une de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du troisième trimestre de 2015 au troisième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La Banque PC a également reporté la date d'échéance de deux de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

En 2013, la Banque PC a racheté une tranche de 300 millions de dollars de participations en copropriété dans les créances titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes et a comptabilisé une diminution correspondante de la dette à court terme.

Les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiduciaires de titrisation indépendantes s'élevaient à 120 millions de dollars (120 millions de dollars au 28 décembre 2013) au 3 janvier 2015. La société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC en faveur des autres fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 33).

**Note 21. Provisions**

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des taxes à la consommation, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement et des arrangements liés aux contrats de location déficitaires. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Provisions à l'ouverture de l'exercice	122 \$	137 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	19	—
Entrées	81	38
Paiements	(60)	(43)
Reprises	(2)	(10)
<b>Provisions à la clôture de l'exercice</b>	<b>160 \$</b>	<b>122 \$</b>

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Comptabilisation dans le bilan consolidé comme suit :		
Partie courante des provisions	84 \$	66 \$
Partie non courante des provisions	76	56
<b>Total des provisions</b>	<b>160 \$</b>	<b>122 \$</b>

En 2014, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et de réorganisation de 46 millions de dollars (32 millions de dollars en 2013) liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de service aux magasins, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central. Au 3 janvier 2015, 37 millions de dollars (39 millions de dollars en 2013) liés à cette restructuration étaient comptabilisés dans les provisions.

## Note 22. Dette à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
<b>Billets de Les Compagnies Loblaw limitée a)</b>		
6,00 %, échéant en 2014	— \$	100 \$
4,85 %, échéant en 2014	—	350
7,10 %, échéant en 2016	300	300
3,75 %, échéant en 2019	800	800
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(57)	(67)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
<b>Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix b)</b>		
2,01 %, échéant en 2016	225	—
2,36 %, échéant en 2018	275	—
<b>Facilité de crédit à terme non garantie c)</b>		
1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	1 229	—
<b>Dette à long terme garantie par une hypothèque</b>		
5,49 %, échéant en 2018 (note 14)	86	87
<b>Certificats de placement garanti d)</b>		
échéant entre 2015 et 2019 (1,20 % à 3,78 %)	634	430
<b>Fiducies de titrisation indépendantes e)</b>		
<i>Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup></i> , 3,58 %, échéant en 2015	350	350
<i>Fiducie cartes de crédit Eagle<sup>MD</sup></i> , 2,91 %, échéant en 2018	400	400
<b>Fiducies de financement indépendantes f)</b>	498	475
<b>Obligations découlant de contrats de location-financement</b>	600	388
<b>Propriétés de Choix g)</b>		
Série A, 3,55 %, échéant en 2018	400	400
Série B, 4,90 %, échéant en 2023	200	200
Série C, 3,50 %, échéant en 2021	250	—
Série D, 4,29 %, échéant en 2024	200	—
Série 5, 3,00 %, échéant en 2016	300	—
Série 6, 3,00 %, échéant en 2017	200	—
Série 7, 3,00 %, échéant en 2019	200	—
Série 8, 3,60 %, échéant en 2020	300	—
Série 9, 3,60 %, échéant en 2021	200	—
Série 10, 3,60 %, échéant en 2022	300	—
Facilité de crédit de Propriétés de Choix	122	—
Coûts de transaction et autres	(31)	(14)
<b>Total de la dette à long terme</b>	<b>11 462 \$</b>	<b>7 680 \$</b>
Moins la tranche échéant à moins d'un an	420	1 008
<b>Dette à long terme</b>	<b>11 042 \$</b>	<b>6 672 \$</b>

**a) Billets de Les Compagnies Loblaw limitée** En 2014, les billets à moyen terme à 6,00 % de 100 millions de dollars et à 4,85 % de 350 millions de dollars de la société sont arrivés à échéance et ont été remboursés. En 2013, un billet à moyen terme à 5,40 % de 200 millions de dollars est arrivé à échéance et a été remboursé.

En 2013, la société a émis des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1 600 millions de dollars, se composant de billets de premier rang non garantis à 3,75 % de série 2019 de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 mars 2019, et de billets de premier rang non garantis à 4,86 % de série 2023 de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 septembre 2023. Le produit net du placement a initialement été entiercé jusqu'à son utilisation aux fins de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

**b) Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix** Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a repris des billets à moyen terme à 2,01 % de 225 millions de dollars et des billets à moyen terme à 2,36 % de 275 millions de dollars, échéant en 2016 et en 2018, respectivement.

**c) Facilité de crédit à terme non garantie** Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, 3 500 millions de dollars ont été prélevés d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % et venant à échéance le 28 mars 2019. La société a engagé des coûts de financement de 41 millions de dollars, liés à la facilité de crédit à terme non garantie, qui ont été inscrits à l'actif. Le 23 juillet 2014, la société a conclu une entente visant la révision du taux d'intérêt sur sa facilité de crédit à terme non garantie obtenue afin de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix dans le but de faire passer le taux établi selon le taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %.

En 2014, la société a remboursé une tranche de 2 271 millions de dollars de la facilité de crédit à terme non garantie, au moyen du produit net de 1 500 millions de dollars de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des parties non liées, de 714 millions de dollars de trésorerie existante et du produit de 57 millions de dollars tiré des opérations de dessaisissement auxquelles a dû procéder la société pour répondre aux exigences du Bureau de la concurrence. Au 3 janvier 2015, le solde de la facilité de crédit à terme non garantie s'établissait à 1 229 millions de dollars. L'amortissement des coûts de financement liés à la facilité de crédit à terme non garantie s'est chiffré à 25 millions de dollars, l'amortissement d'une tranche de 23 millions de dollars ayant été accéléré en raison des remboursements anticipés sur cette facilité.

Conformément aux exigences de l'entente de la facilité de crédit à terme non garantie, le solde de 478 millions de dollars de la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été remboursé, et la facilité a été annulée à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

**d) Certificats de placement garanti** Le tableau qui suit résume les activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, compte non tenu des commissions, pour les exercices clos en 2014 et en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	430 \$	303 \$
CPG émis	261	167
CPG arrivés à échéance	(57)	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	634 \$	430 \$

**e) Fiducies de titrisation indépendantes** Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). En 2014, la société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC en faveur d'*Eagle* (voir la note 33).

En 2013, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 400 millions de dollars, venant à échéance le 17 octobre 2018 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,91 %, et a remboursé une tranche de 250 millions de dollars de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés qui sont arrivés à échéance le 17 décembre 2013.

**f) Fiducies de financement indépendantes** Au 3 janvier 2015, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 498 millions de dollars (475 millions de dollars au 28 décembre 2013) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. En 2014, la société a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017. Les autres modalités demeurent essentiellement inchangées. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes (voir la note 33).

**g) Propriétés de Choix** En 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches de billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des nouveaux billets étant identiques à ceux des billets des séries de 5 à 10. Ces billets de remplacement portent intérêt à des taux fixes allant de 3,00 % à 3,60 % et arrivent à échéance de 2016 à 2022. Les autres modalités des nouveaux billets sont demeurées essentiellement les mêmes que celles des billets initiaux. Loblaw a par la suite vendu les billets de remplacement à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars. Elle a affecté ce produit au remboursement d'une tranche de la facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars contracté en vue de financer une portion du coût d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

En 2014, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus simplifié préalable de base, des débentures de premier rang non garanties de série C d'un montant en capital de 250 millions de dollars, dont la durée est de 7 ans et le taux d'intérêt nominal de 3,50 % par année, ainsi que des débentures de premier rang non garanties de série D d'un montant en capital de 200 millions de dollars, dont la durée est de 10 ans et le taux d'intérêt nominal de 4,29 % par année. La majeure partie du produit a servi à rembourser des billets du cédant d'une valeur de 440 millions de dollars détenus par Loblaw.

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix qui a eu lieu le 5 juillet 2013, cette dernière a émis pour 400 millions de dollars de débentures de série A d'une durée de 5 ans assorties d'un taux d'intérêt nominal de 3,55 % par année et venant à échéance le 5 juillet 2018 de ainsi que pour 200 millions de dollars de débentures de série B d'une durée de 10 ans assorties d'un taux d'intérêt nominal de 4,90 % par année et venant à échéance le 5 juillet 2023.

En 2013, Propriétés de Choix a conclu une entente visant une facilité de crédit engagée de premier rang non garantie de 500 millions de dollars (la « facilité de crédit de Propriétés de Choix »), d'une durée de 5 ans consentie par un consortium de prêteurs. En 2014, Propriétés de Choix a repoussé l'échéance de cette facilité de crédit au 5 juillet 2019. Cette facilité porte intérêt à des taux variables : taux préférentiel majoré de 0,45 % ou taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. La facilité est assortie de certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 3 janvier 2015, la société avait prélevé 122 millions de dollars (néant en 2013) aux termes de la facilité de crédit de Propriétés de Choix.

**Facilité de crédit engagée** En 2014, avec prise d'effet à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la facilité de crédit engagée de la société (la « facilité de crédit ») est passée de 800 millions de dollars à 1 000 millions de dollars et son échéance a été repoussée au 31 décembre 2018, les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La facilité de crédit est assortie de clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit.

**Billets du placement privé** En 2013, la société a réglé son billet du placement privé de 300 millions de dollars américains et les swaps de monnaies connexes (voir la note 30). La société a payé des coûts d'environ 18 millions de dollars liés au règlement anticipé de ce billet échéant le 29 mai 2015, coûts qui ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Tranche à moins d'un an de la dette à long terme** Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Billets de Les Companies Loblaw limitée	— \$	450 \$
Fiducie de financement indépendante	—	475
Fiducies de titrisation indépendantes	350	—
Obligations découlant de contrats de location-financement	38	28
Certificats de placement garantis	29	52
Dette à long terme garantie par une hypothèque	3	3
<b>Total de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme</b>	<b>420 \$</b>	<b>1 008 \$</b>

**Calendrier de remboursement** Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015
2015	420 \$
2016	983
2017	847
2018	1 353
2019	2 588
Par la suite	5 359
<b>Total de la dette à long terme (compte non tenu des coûts de transaction)</b>	<b>11 550 \$</b>

Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

**Note 23. Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 27)	311 \$	238 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	116	107
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	7	1
Ajustement de la juste valeur des contrats de location acquis	104	—
Obligation au titre des contrats de location différés	77	25
Autres	167	183
<b>Autres passifs</b>	<b>782 \$</b>	<b>554 \$</b>

**Note 24. Capital social**

**Actions privilégiées de premier rang (1,0 million d'actions autorisées)** À la clôture de l'exercice, aucune action privilégiée de premier rang sans droit de vote de la société n'était en circulation.

**Actions privilégiées de deuxième rang, série A (12,0 millions d'actions autorisées)** Le nombre d'actions en circulation de la société s'établit à 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote, à 5,95 %, de série A, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, émises pour un produit net de 218 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende en trésorerie fixe cumulatif de 1,4875 \$ par action par année et qui, s'il est déclaré, devra être versé trimestriellement. Ces actions privilégiées qui sont présentées comme des titres de participation aux bilans consolidés sont classées dans les autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À compter des 31 juillet 2014 et 2015, la société pourra, à son gré, racheter en trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation pour 25,50 \$ et 25,00 \$, respectivement. La société pourra, à son gré, convertir ces actions privilégiées en un nombre de ses actions ordinaires égal au quotient du prix de rachat alors en vigueur, y compris tous les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou de 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la société égal au quotient de 25,00 \$, y compris les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou de 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Ce choix est assujéti au droit de la société de racheter les actions privilégiées contre un montant en trésorerie ou de prendre des arrangements pour leur vente à d'autres acheteurs. Au 3 janvier 2015, les titres de participation ont été comptabilisés à titre de passifs courants.

**Actions ordinaires (nombre illimité autorisé)** Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation en 2014 et en 2013 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014		2013	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	282 311 573	1 648 \$	281 680 157	1 567 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	3 536 489	156	2 131 416	90
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	119 471 382	5 619	—	—
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle (note 5)	10 515 247	500	—	—
Rachetées aux fins d'annulation	(3 353 800)	(63)	(1 500 000)	(9)
<b>Émises et en circulation à la clôture de l'exercice</b>	<b>412 480 891</b>	<b>7 860 \$</b>	<b>282 311 573</b>	<b>1 648 \$</b>
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 067 323)	(6) \$	—	— \$
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	—	—	(1 103 500)	(6)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	512 277	3	36 177	—
<b>Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice</b>	<b>(555 046)</b>	<b>(3) \$</b>	<b>(1 067 323)</b>	<b>(6) \$</b>
<b>Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice</b>	<b>411 925 845</b>	<b>7 857 \$</b>	<b>281 244 250</b>	<b>1 642 \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie</b>	<b>380 540 877</b>		<b>281 123 452</b>	

**Dividendes** Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés en 2014 et en 2013 :

	2014 <sup>i)</sup>	2013
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Action ordinaire	0,975 \$	0,940 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	1,49	1,49

i) Les dividendes déclarés de 0,245 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre ont été payés le 30 décembre 2014, tandis que les dividendes déclarés de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, au quatrième trimestre seront payés le 31 janvier 2015.

Aux fins de la présentation des états financiers, des dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de 14 millions de dollars pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 (14 millions de dollars en 2013) sont présentés comme composante des charges d'intérêts nettes et autres charges financières à l'état consolidé des résultats (voir la note 6).

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,245 \$ par action ordinaire à payer le 1<sup>er</sup> avril 2015, et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2015.

**Offre publique de rachat dans le cours normal des activités** Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014	2013
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	3 353 800	1 500 000
Contrepartie en trésorerie payée	178 \$	73 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	115	64
Réduction du nombre d'actions ordinaires	63	9
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	—	1 103 500
Contrepartie en trésorerie payée	— \$	46 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	—	40
Réduction du nombre d'actions ordinaires	—	6

En 2014, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX, d'au plus 20 636 596 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation compte tenu des actions émises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

## Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et stratégiques;
- cibler une réduction de la dette à la suite de la transaction de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix afin de rétablir les paramètres en matière de qualité du crédit conformes à ceux de sociétés ayant une note élevée;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Dettes bancaires	162 \$	— \$
Dettes à court terme	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	420	1 008
Dettes à long terme	11 042	6 672
Certains autres passifs	28	39
Total de la dette	12 257 \$	8 324 \$
Titres de participation	225	224
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	12 779	7 000
Total du capital sous gestion	25 261 \$	15 548 \$

**Clauses restrictives et exigences réglementaires** La société est soumise à certaines clauses restrictives d'importance, de nature financière ou non, aux termes de sa facilité de crédit existante, de sa facilité de crédit à terme non garantie, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives d'importance, de nature financière ou non, visant ses débetures et la facilité de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité à ces conventions. Au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 4,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 5,5 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, les institutions financières étaient assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. À la clôture de 2014 et de 2013, ainsi que tout au long de ces exercices, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables en matière de ratios des fonds propres et de test de levier financier maximal. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III a remplacé le test de levier financier maximal.

En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et une norme intitulée, *Ratio de liquidité à long terme* qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La norme LCR précise les titres liquides que la Banque PC est tenue de maintenir pour acquitter ses passifs financiers.

#### **Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres**

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 73 millions de dollars au cours de l'exercice considéré (35 millions de dollars en 2013) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, toutes les attributions fondées sur les actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été converties en attributions fondées sur les actions de la société. Par conséquent, 28 millions de dollars liés à ces attributions converties ont été inclus dans la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société en 2014, dont il est question ci-dessus. Une tranche de 7 millions de dollars a trait à l'ajustement de la juste valeur des attributions converties qui exigeaient initialement un règlement en trésorerie.

La valeur comptable des ententes en matière de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, a été inscrite aux bilans consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	3 \$	— \$
Autres passifs	7	1
Surplus d'apport	104	87

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

**Régime d'options sur actions** La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions qui peuvent être faites.

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2014		2013	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	10 995 995	37,37 \$	12 538 928	36,74 \$
Attribution	1 688 368	47,67	1 484 264	40,62
Conversion	1 026 118	35,26	—	—
Exercice	(3 536 489)	36,47	(2 131 416)	35,25
Renonciation/annulation	(1 074 427)	40,75	(847 039)	38,03
Expiration	(734 681)	45,49	(48 742)	54,71
Options en cours à la clôture de l'exercice	8 364 884	38,42 \$	10 995 995	37,37 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	3 195 241	35,95 \$	4 200 472	38,04 \$

	Options en cours en 2014			Options exerçables en 2014	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
28,95 \$ – 35,55 \$	3 424 670	4	34,08 \$	1 553 396	33,09 \$
35,56 \$ – 39,92 \$	2 414 922	3	38,14 \$	1 354 570	37,88 \$
39,93 \$ – 60,29 \$	2 525 292	6	44,57 \$	287 275	42,33 \$
	8 364 884		38,42	3 195 241	35,95

En 2014, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 51,20 \$ par action (46,54 \$ en 2013) pour une contrepartie en trésorerie de 129 millions de dollars (75 millions de dollars en 2013).

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en options sur actions de Loblaw. La juste valeur des options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix converties en options sur actions de Loblaw s'est établie à 13 millions de dollars. La juste valeur des options sur actions attribuées en 2014 s'est établie à 13 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées et converties en 2014 et en 2013 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à la date d'attribution ou de la conversion :

	2014	2013
Taux de rendement en dividende attendu	1,8 %	2,1 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,5 % – 23,2 %	19,2 % – 23,8 %
Taux d'intérêt sans risque	1,1 % – 1,9 %	1,2 % – 2,0 %
Durée de vie attendue des options	1,0 an – 6,5 ans	4,2 ans – 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options sur actions. Un taux de renonciation de 11,0 % a été appliqué au 3 janvier 2015 (12,0 % au 28 décembre 2013).

**Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles** L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UATI à l'ouverture de l'exercice	1 084 514	1 038 271
Attribution	435 976	379 899
Conversion	542 175	—
Règlement	(494 912)	(273 937)
Renonciation	(104 963)	(59 719)
UATI à la clôture de l'exercice	1 462 790	1 084 514

La juste valeur des UATI attribuées en 2014 s'établissait à 20 millions de dollars (15 millions de dollars en 2013).

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UATI de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UATI de Loblaw, qui devaient initialement être réglées en trésorerie. Le 10 novembre 2014, la société a modifié le régime pour les 542 175 UATI restantes converties en UATI afin de n'autoriser que le règlement en actions. La juste valeur de ces attributions converties à la date de la modification s'est établie à 32 millions de dollars. Les droits afférents aux UATI converties seront acquis le 1<sup>er</sup> décembre 2015 et les UATI donnent droit à des dividendes de Loblaw durant la période d'acquisition, lesquels sont réinvestis en UATI supplémentaires.

En 2014, la société a réglé en trésorerie pour 2 millions de dollars d'UATI converties de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avant la modification du régime d'UATI visant les attributions converties qui prévoit le règlement en actions le 10 novembre 2014. En 2013, la société a réglé en trésorerie pour 10 millions de dollars d'UATI avant la modification de son régime d'UATI qui prévoit le règlement en actions.

**Régime d'unités d'actions au rendement** L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UAR à l'ouverture de l'exercice	309 110	50 818
Attribution	871 355	283 569
Règlement	(17 365)	(2 794)
Renonciation	(143 796)	(22 483)
UAR à la clôture de l'exercice	1 019 304	309 110

La juste valeur des UAR attribuées en 2014 s'établissait à 39 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013).

**Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie** En 2013, la société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu à l'acquisition des droits. En 2014, elle a procédé au règlement de 512 277 UATI et UAR (36 177 en 2013) par l'intermédiaire des fiducies, établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 24) ce qui a donné lieu à une hausse du capital social de 3 millions de dollars (montant négligeable en 2013) et à une hausse de 18 millions de dollars (1 million de dollars en 2013) des résultats non distribués.

**Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs** L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	226 601	198 780
Attribution	31 322	24 582
Réinvestissement	5 901	3 239
UAD en cours à la clôture de l'exercice	263 824	226 601

La juste valeur des UAD attribuées en 2014 s'établissait à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2013).

En 2014, outre les attributions accordées aux termes du régime d'UAD réglées en titres de capitaux propres de la société, cette dernière a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Ces UAD converties, dont les droits sont tous acquis, seront réglées en trésorerie. Au 3 janvier 2015, 101 788 UAD converties étaient en cour.

**Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants** L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	22 126	26 707
Attribution	4 929	2 606
Réinvestissement	599	421
Règlement	(4 739)	(7 608)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	22 915	22 126

La juste valeur des UADD attribuées en 2014 était négligeable (montant négligeable en 2013).

**Propriétés de Choix** Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

**Régime d'options d'achat de parts** Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 4 075 000 parts. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranche sur une période de quatre ans. Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2014		2013	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	1 196 866	10,04 \$	—	— \$
Attribution	1 247 247	10,80 \$	1 196 866	10,04 \$
Renonciation	(643 294)	10,35 \$	—	— \$
Exercice	(118 309)	10,05 \$	—	— \$
<b>Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice</b>	<b>1 682 510</b>	<b>10,48 \$</b>	<b>1 196 866</b>	<b>10,04 \$</b>
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	—	— \$	—	— \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2014	2013
Taux moyen de distribution attendu	6,2 %	6,2 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	14,2 % – 18,9 %	19,1 % – 30,2 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,0 % – 1,4 %	1,6 % – 2,0 %
Durée de vie moyenne attendue des options	2,5 ans – 5,4 ans	4,0 ans – 5,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options d'achat de parts. Aucun taux de renonciation n'a été appliqué au 3 janvier 2015 (néant au 28 décembre 2013).

**Régime de parts temporairement inaccessibles** Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
Parts temporairement inaccessibles en cours à l'ouverture de l'exercice	108 746	—
Attribution	100 523	105 948
Réinvestissement	10 804	2 798
Renonciation	(35 919)	—
Parts temporairement inaccessibles en cours à la clôture de l'exercice	184 154	108 746

Les droits des parts temporairement inaccessibles sont acquis sur une période de trois ans. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis au 3 janvier 2015 (néant au 28 décembre 2013).

**Régime de parts différées à l'intention des fiduciaires** Le tableau qui suit résume l'activité du régime de parts différées :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
Parts différées à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	31 936	—
Attribution	64 150	31 758
Réinvestissement	3 144	178
Parts différées à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	99 230	31 936

Les droits de toutes les parts différées sont acquis au moment de leur émission. Toutefois, ils ne peuvent être exercés tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

#### **Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme**

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite (le « Comité ») de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le Comité aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à administrer les régimes, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détails dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantage à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2015, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

## Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

### Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2014		2013	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(2 077) \$	— \$	(1 597) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(81)	(197)	(71)	(167)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(2 158)	(197)	(1 668)	(167)
Juste valeur des actifs des régimes	2 136	—	1 709	—
Total (des obligations capitalisées) du surplus capitalisé	(22)	(197)	41	(167)
Passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	(2)	—	(6)	—
<b>Total (de l'obligation nette) du surplus net au titre des prestations définies</b>	<b>(24) \$</b>	<b>(197) \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>(167) \$</b>
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 19)	90 \$	— \$	106 \$	— \$
Autres passifs (note 23)	(114) \$	(197) \$	(71) \$	(167) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
<b>Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 709 \$	— \$	1 709 \$	1 532 \$	— \$	1 532 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	161	—	161	—	—	—
Cotisations de l'employeur	55	—	55	99	—	99
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Prestations versées	(83)	—	(83)	(82)	—	(82)
Produits d'intérêts	86	—	86	62	—	62
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	210	—	210	101	—	101
Autres	(5)	—	(5)	(5)	—	(5)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 136 \$	— \$	2 136 \$	1 709 \$	— \$	1 709 \$
<b>Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies</b>						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 668 \$	167 \$	1 835 \$	1 811 \$	247 \$	2 058 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	173	6	179	—	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	7	58	52	9	61
Coût financier	86	8	94	72	9	81
Prestations versées	(87)	(6)	(93)	(86)	(6)	(92)
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Pertes actuarielles comprises (gains actuariels compris) dans les autres éléments du résultat global	261	15	276	(159)	(62)	(221)
Modifications des régimes	—	—	—	(28)	(23)	(51)
Indemnités de départ contractuelles <sup>i)</sup>	1	—	1	2	—	2
Indemnités de départ spéciales <sup>i)</sup>	2	—	2	—	—	—
Autres	—	—	—	2	(7)	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	2 158 \$	197 \$	2 355 \$	1 668 \$	167 \$	1 835 \$

i) Les indemnités de départ contractuelles et spéciales comprennent 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013) liés aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs.

Pour l'exercice clos en 2014, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 296 millions de dollars (163 millions de dollars en 2013).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 46 % aux participants actifs aux régimes (46 % en 2013)
- 11 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2013)
- 43 % aux retraités (42 % en 2013)

En 2015, la société prévoit verser des cotisations d'environ 34 millions de dollars (cotisations d'environ 55 millions de dollars en 2014) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées et selon le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le résultat net avant impôt pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51 \$	7 \$	58 \$	52 \$	9 \$	61 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	—	8	8	10	9	19
Indemnités de départ contractuelles et spéciales <sup>i)</sup>	3	—	3	2	—	2
Coût des services passés <sup>ii)</sup>	—	—	—	(28)	(23)	(51)
Autres	5	—	5	7	(3)	4
<b>Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net</b>	<b>59 \$</b>	<b>15 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>(8) \$</b>	<b>35 \$</b>

i) Comprend des indemnités de départ contractuelles et spéciales de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013) liées aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs (voir la note 21).

ii) Se rapporte aux modifications annoncées à l'égard de certains régimes à prestations définies de la société, qui touchent certains salariés qui prendront leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(210) \$	— \$	(210) \$	(101) \$	— \$	(101) \$
Ajustements liés à l'expérience	11	(1)	10	(10)	(51)	(61)
Pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	23	3	26	70	4	74
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	227	13	240	(219)	(15)	(234)
Variation du passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	(4)	—	(4)	3	—	3
Total des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	47 \$	15 \$	62 \$	(257) \$	(62) \$	(319) \$
(Recouvrements) charges d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (gains actuariels) (note 7)	(12)	(4)	(16)	68	17	85
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat	35 \$	11 \$	46 \$	(189) \$	(45) \$	(234) \$

Le tableau qui suit présente le cumul des pertes actuarielles (gains actuariels) avant impôt comptabilisées dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	123 \$	(31) \$	92 \$	380 \$	31 \$	411 \$
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	47	15	62	(257)	(62)	(319)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	170 \$	(16) \$	154 \$	123 \$	(31) \$	92 \$

**Détail des actifs des régimes** Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014		2013	
<b>Titres de capitaux propres</b>				
Canadiens				
- actions ordinaires	— \$	— %	131 \$	8 %
- fonds en gestion commune	303	14 %	178	10 %
Étrangers				
- fonds en gestion commune	511 \$	24 %	518 \$	30 %
Total des titres de capitaux propres	814 \$	38 %	827 \$	48 %
<b>Titres de créance</b>				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	665 \$	31 %	452 \$	27 %
- titres de sociétés	239	11 %	151	9 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe <sup>i)</sup>				
- titres d'État	314	15 %	203	12 %
- titres de sociétés	19	1 %	20	1 %
Total des titres de créance	1 237 \$	58 %	826 \$	49 %
<b>Autres placements</b>	54 \$	3 %	— \$	— %
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	16	1 %	56	3 %
<b>Remboursement d'impôt à recevoir de l'ARC</b>	15	— %	—	— %
<b>Total</b>	<b>2 136 \$</b>	<b>100 %</b>	<b>1 709 \$</b>	<b>100 %</b>

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créances et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

**Principales hypothèses actuarielles** Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2014		2013	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
<b>Obligations au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle
<b>Charge nette au titre des régimes à prestations définies</b>				
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	CPM-RPP2014Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle

s. o. – sans objet

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 15,8 ans (16,2 ans en 2013).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2015 et par la suite.

**Sensibilité des principales hypothèses actuarielles** Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2014 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2014			
	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies <sup>i)</sup>
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,75 %	4,00 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(316) \$	(29) \$	(24) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	371 \$	29 \$	31 \$	1 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,00 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	25 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(20) \$	(2) \$

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

**Régimes de retraite multi-employeurs**

En 2014, la société a inscrit une charge de 55 millions de dollars (55 millions de dollars en 2013) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2015, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés indépendants, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 52 000 employés y participant (53 000 en 2013). Les charges de 2014 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 54 millions de dollars (54 millions de dollars en 2013) au RRECC.

**Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme**

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le résultat net avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Coût net des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	74 \$	35 \$
Coût des régimes à cotisations définies <sup>i)</sup>	20	20
Coût des régimes de retraite multi-employeurs <sup>ii)</sup>	55	55
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	149 \$	110 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme <sup>iii)</sup>	28	21
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	177 \$	131 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives	165 \$	108 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	12	23
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	177 \$	131 \$

i) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.

iii) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Note 28. Charges au titre des avantages du personnel**

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	4 494 \$	3 042 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	141	91
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	24	17
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	71	32
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(30)	(10)
Total des charges au titre des avantages du personnel	4 700 \$	3 172 \$

## Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

**Contrats de location simple – À titre de locataire** Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

Paiements à effectuer pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Paiements aux termes de contrats de location simple	674 \$	654 \$	620 \$	573 \$	529 \$	2 818 \$	5 868 \$	1 224 \$
Revenus de sous-location	(60)	(51)	(40)	(33)	(23)	(88)	(295)	(166)
Paiements aux termes de contrats de location simple – montant net	614 \$	603 \$	580 \$	540 \$	506 \$	2 730 \$	5 573 \$	1 058 \$

En 2014, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une charge de 572 millions de dollars (206 millions de dollars en 2013) liée aux contrats de location simple. Au cours de l'exercice, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2013) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges, tandis qu'un revenu de sous-location de 58 millions de dollars (50 millions de dollars en 2013) a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. En 2014, les loyers conditionnels découlant de contrats de sous-location simple comptabilisés à titre de revenus se sont élevés à 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2013).

**Contrats de location simple – À titre de locateur** Au 3 janvier 2015, la société louait certains terrains et bâtiments dont le coût s'élevait à 2 578 millions de dollars (2 076 millions de dollars au 28 décembre 2013) et l'amortissement cumulé connexe, à 718 millions de dollars (562 millions de dollars au 28 décembre 2013). Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, les produits locatifs se sont établis à 148 millions de dollars (136 millions de dollars en 2013) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013), et tant les produits locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Paiements à recevoir pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Revenus de contrats de location simple – montant net	137 \$	116 \$	93 \$	76 \$	55 \$	170 \$	647 \$	559 \$

**Contrats de location-financement – À titre de locataire** Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

Paiements à effectuer pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Paiements aux termes de contrats de location-financement	85 \$	88 \$	78 \$	65 \$	60 \$	715 \$	1 091 \$	771 \$
Moins les charges financières futures	(47)	(43)	(46)	(36)	(32)	(287)	(491)	(383)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	38 \$	45 \$	32 \$	29 \$	28 \$	428 \$	600 \$	388 \$

En 2014, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2013) aux termes de contrats de location-financement.

Les revenus de sous-location futurs aux termes des contrats de sous-location de la société se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au	Au
	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	3 janvier 2015 Total	28 décembre 2013 Total
Revenus de sous-location	16 \$	12 \$	11 \$	9 \$	8 \$	33 \$	89 \$	45 \$

Au 3 janvier 2015, les paiements de sous-location à recevoir aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 16 millions de dollars (14 millions de dollars au 28 décembre 2013).

### Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015				Au 28 décembre 2013			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	984 \$	15 \$	— \$	999 \$	2 247 \$	13 \$	— \$	2 260 \$
Placements à court terme	19	2	—	21	290	—	—	290
Dépôts de garantie	7	—	—	7	1 701	—	—	1 701
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	399	399	—	—	375	375
Certains autres actifs	—	8	64	72	—	8	59	67
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	10	—	10	—	2	—	2
<b>Passifs financiers</b>								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	11	4	15	—	—	4	4
Passif au titre des parts de fiducie	722	—	—	722	688	—	—	688
Dette à long terme	—	12 508	—	12 508	—	8 188	—	8 188
Titres de participation <sup>i)</sup>	234	—	—	234	236	—	—	236
Certains autres passifs	—	—	28	28	—	—	40	40

i) Au 3 janvier 2015, les titres de participation ont été classés dans les passifs courants.

La valeur comptable des instruments financiers de la société se rapproche de la juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance et de participation à long terme.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistaient en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens, ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le calendrier du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de toute donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) considérable de la juste valeur.

Au 3 janvier 2015, la juste valeur des dérivés de change incorporés classés au niveau 3 qui a été inscrite dans les fournisseurs et autres passifs s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 28 décembre 2013). Une perte négligeable (3 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation en 2014. Au 3 janvier 2015, une augmentation (une diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 1 million de dollars.

En 2014, la société a comptabilisé un profit de 11 millions de dollars (33 millions de dollars en 2013) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par ailleurs, une perte de 18 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) en 2014 a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Des charges d'intérêts nettes de 571 millions de dollars (446 millions de dollars en 2013) ont été comptabilisées en 2014 en lien avec des instruments financiers qui n'étaient ni classés ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments dérivés de la société font l'objet d'une analyse ci-après :

**Swaps de monnaies** En 2013, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») a dénoué ses swaps de monnaies et a reçu un règlement net en trésorerie de 76 millions de dollars représentant le profit lié à la juste valeur cumulé sur les swaps. Les swaps ont été contrebalancés par l'effet des profits et des pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains.

En 2013, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé de 300 millions de dollars américains dans le cadre du règlement des billets du placement privé de 300 millions de dollars américains sous-jacents, et elle a reçu un règlement net en trésorerie de 18 millions de dollars (voir la note 22). Les swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains ont été utilisés pour gérer l'effet des profits et des pertes de change sur les billets du placement privé libellés en dollars américains sous-jacents comptabilisés dans la dette à long terme. Dans le cadre du règlement total, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé de 150 millions de dollars américains qui est arrivé à échéance le 29 mai 2013. Au moment du règlement du swap, un profit latent lié à la juste valeur de 5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 2 millions de dollars, qui avait été différé dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence qu'ont eue la variation de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et l'exposition au risque sous-jacent sur le résultat d'exploitation en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	<u>Swaps de monnaies – Glenhuron</u> 2013	<u>Swaps de monnaies – Placement privé libellé en dollars américains</u> 2013
Perte (profit) au titre de la juste valeur découlant des swaps <sup>i)</sup>	37 \$	(11) \$
(Profit) perte de change au titre de l'exposition au risque sous-jacent	(33)	14

i) L'incidence des swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains ne tient pas compte du profit de 7 millions de dollars sur les instruments dérivés décomptabilisés, avant l'impôt sur le résultat, reclassé à partir du cumul des autres éléments du résultat global.

**Swaps de taux d'intérêt** En 2013, la société a réglé ses swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 150 millions de dollars et elle a comptabilisé dans le résultat d'exploitation un profit lié à la juste valeur de 5 millions de dollars en lien avec ces swaps.

**Autres dérivés** La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme ainsi que des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. En 2014, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars (profit de 7 millions de dollars en 2013) en lien avec ces dérivés. Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence latente cumulée de ces dérivés inscrits dans le bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Profits latents cumulés comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs	10 \$	2 \$
Pertes latentes cumulées comptabilisées dans les fournisseurs et autres passifs	11	—

En lien avec l'émission de billets de premier rang non garantis de 1 600 millions de dollars réalisée en 2013 (voir la note 22), la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt avant l'émission. Comme cette relation ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

**Passif au titre des parts de fiducie** Au 3 janvier 2015, la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie de 722 millions de dollars (688 millions de dollars au 28 décembre 2013) a été comptabilisée dans le bilan consolidé. En 2014, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 17 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières en lien avec les parts de Propriétés de Choix.

Au 3 janvier 2015, 67 755 010 parts de Propriétés de Choix étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (66 114 229 au 28 décembre 2013). Propriétés de Choix a émis 1 640 781 parts en 2014 (114 229 en 2013) en faveur de porteurs admissibles dans le cadre de son régime de réinvestissement des distributions. Les parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Au 3 janvier 2015, la société détenait une participation de 82,9 % (82,2 % au 28 décembre 2013) dans Propriétés de Choix.

**Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs** La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 399 millions de dollars (375 millions de dollars au 28 décembre 2013) a été comptabilisée dans les bilans consolidés. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des pertes de valeur de 12 millions de dollars (14 millions de dollars en 2013) en 2014 se rapportant aux créances liées à ces prêts.

Des placements dans des franchises de Loblaw d'une valeur de 62 millions de dollars (58 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été comptabilisés dans les autres actifs. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de 3 millions de dollars en 2014 (6 millions de dollars en 2013) se rapportant à ces placements.

### Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité et au risque lié à la disponibilité des capitaux, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont les expositions sont gérées est présentée ci-après.

**Niveau d'endettement** Pour financer la portion en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a utilisé ses liquidités excédentaires et a augmenté considérablement son niveau d'endettement. Quoique la société ait réalisé des progrès au chapitre de la réduction de son niveau d'endettement après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour être à même de réduire beaucoup plus son niveau d'endettement et de maintenir des réserves de trésorerie appropriées. L'incapacité d'atteindre ces objectifs pourrait avoir une incidence défavorable sur les notes et les coûts de financement de la société.

La capacité de la société, de la Banque PC ou de Propriétés de Choix à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les notes actuelles de la société ou de Propriétés de Choix étaient abaissées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la société.

**Liquidité** Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités acceptables pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit engagée de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 3 janvier 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Total <sup>i)</sup>
<b>Passifs financiers dérivés</b>							
Contrats de change à terme	232 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	232 \$
<b>Passifs financiers non dérivés</b>							
Dette à court terme <sup>ii)</sup>	605	—	—	—	—	—	605
Dette bancaire	162	—	—	—	—	—	162
Dette à long terme, y compris les versements d'intérêts <sup>iii)</sup>	911	1 445	1 278	1 767	2 920	8 263	16 584
Autres passifs <sup>iv)</sup>	4	8	5	3	2	6	28
	1 914 \$	1 453 \$	1 283 \$	1 770 \$	2 922 \$	8 269 \$	17 611 \$

i) Les titres de participation et les dividendes connexes ainsi que le passif au titre des parts de fiducie ne sont pas pris en compte, car ces passifs ne comportent pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 11).

iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 3 janvier 2015.

iv) Obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

**Disponibilité des capitaux de Propriétés de Choix** Les activités liées au secteur de l'immobilier nécessitent des capitaux importants. Propriétés de Choix doit avoir accès à des sources de capitaux pour entretenir ses immeubles, pour refinancer sa dette bancaire et pour financer sa stratégie de croissance et, à l'occasion, certaines dépenses d'investissement. Bien que Propriétés de Choix prévoie continuer de jouir de sa facilité de crédit, rien ne garantit qu'elle aura des capitaux suffisants ou pourra avoir accès à des capitaux à des conditions acceptables de manière à lui permettre de faire de nouvelles acquisitions d'immeubles, de refinancer la dette, de financer ou refinancer des immeubles, de financer ses charges d'exploitation ou de financer d'autres frais. De plus, dans certaines circonstances, Propriétés de Choix pourrait être incapable d'emprunter des fonds en raison de certaines restrictions. L'incapacité de Propriétés de Choix d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pourrait avoir une incidence significative sur la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières et de ses autres obligations. L'incapacité d'accéder à des capitaux pourrait aussi compromettre la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur le cours des parts et nuire à la performance financière de la société.

**Crédit** La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. Les instruments dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie, les créances sur cartes de crédit de la Banque PC, les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs sont autant d'instruments qui comportent un risque de crédit. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

**Risque de marché** Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises, les cours des actions ordinaires et des parts et de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

**Taux d'intérêt** La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 16 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

**Cours de change** La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

**Prix des marchandises** La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins pour certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix de l'énergie. La hausse du prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 3 janvier 2015, une diminution de 10 % du coût de l'énergie, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 3 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

**Cours des parts de Propriétés de Choix** La société est exposée au risque de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue. Une augmentation de un dollar du cours de marché des parts, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse de 68 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

### Note 32. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative pour les périodes futures.

**Actions en justice** La société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif proposé, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux franchisés titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le recours collectif proposé englobe l'ensemble des franchisés titulaires d'une licence actuels et anciens résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses franchisés en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

**Fiscalité** La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

En 2012, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») un avis selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre des avis de nouvelle cotisation portant sur le traitement fiscal de Glenhuron, filiale entièrement détenue par la société. Selon la position de l'ARC, certains revenus touchés par Glenhuron à la Barbade pour les années d'imposition 2000 à 2010 auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada.

D'après la lettre de proposition de l'ARC, si l'ARC et les administrations fiscales provinciales pertinentes obtenaient gain de cause à l'égard de tous ces avis de nouvelle cotisation, ce qui paraît improbable de l'avis de la société, le total estimé de l'impôt et des intérêts se chiffrerait à environ 440 millions de dollars pour les années d'imposition 2000 à 2010, montant qui augmenterait au fur et à mesure que les intérêts s'accumuleraient. Toutefois, la société est en pourparlers avec l'ARC au sujet du montant des impôts en litige. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société.

Après la clôture de l'exercice 2014, la société a reçu une lettre de l'ARC par laquelle elle lui signifiait qu'elle allait de l'avant avec l'émission des avis de nouvelle cotisation. La société s'attend à recevoir des avis de nouvelle cotisation de l'ARC et des administrations fiscales provinciales pertinentes à un moment ou à un autre au cours des mois à venir. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a l'intention de défendre vigoureusement sa position et, notamment, d'interjeter appel de ces avis de nouvelle cotisation lorsqu'elle les recevra. La société effectuera des paiements en trésorerie ou fournira d'autres formes de garantie sur une partie des impôts en litige. Si la société arrive à défendre sa position, en totalité ou en partie, une partie ou la totalité des paiements en trésorerie ou de la garantie lui sera rendue.

**Dispositions d'indemnisation** De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximal du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie, puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

### Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 293 millions de dollars (348 millions de dollars au 28 décembre 2013). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

**Garanties pour le compte des franchisés** La société a pris des dispositions pour que ses franchisés Shoppers Drug Mart/Pharmaprix obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. Au 3 janvier 2015, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars, et un montant total de 476 millions de dollars était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 3 janvier 2015, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 162 millions de dollars sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans le bilan consolidé de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des franchisés, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

**Fiducies de financement indépendantes** Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 22). Au 3 janvier 2015, La société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 50 millions de dollars (48 millions de dollars au 28 décembre 2013) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2013) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou que le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

**Obligations découlant de contrats de location** Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 17 millions de dollars (14 millions de dollars au 28 décembre 2013). De plus, la société garantit les obligations de 13 millions de dollars (17 millions de dollars au 28 décembre 2013) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

**Services financiers** La société a fourni, en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> International Incorporated (« MasterCard<sup>MD</sup> »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard<sup>MD</sup>. Au 3 janvier 2015, la garantie en faveur de MasterCard<sup>MD</sup> au nom de la Banque PC se chiffrait à 170 millions de dollars américains (170 millions de dollars américains au 28 décembre 2013).

En 2014, la société a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 91 millions de dollars émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente 10 % (9 % en 2013) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 61 millions de dollars (54 millions de dollars au 28 décembre 2013) (voir la note 20). Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représente 9 % (néant en 2013) des billets d'*Eagle* en cours, était de 68 millions de dollars (néant au 28 décembre 2013) (voir la note 22).

**Propriétés de Choix** émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties de bonne exécution liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. Au 3 janvier 2015, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait 23 millions de dollars (20 millions de dollars au 28 décembre 2013).

La facilité de crédit de Propriétés de Choix et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec quelques exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

**Note 34. Transactions entre parties liées**

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 746 099 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

## Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2014	2013
<b>Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :</b>		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	615 \$	601 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée <sup>i)</sup>	24	22
<b>Bénéfice d'exploitation</b>		
Entente de partage des coûts avec la société mère <sup>iii)</sup>	20 \$	9 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère <sup>iii)</sup> , montant net	18	13
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère <sup>iv)</sup>	14	6
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 3 janvier 2015, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 28 décembre 2013).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2014, Propriétés de Choix a émis 1 306 847 parts (107 810 parts en 2013) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 10,30 \$ (10,05 \$ en 2013) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	7 \$	27 \$

**Coentreprise** En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a réalisé l'acquisition d'une propriété auprès de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 3 janvier 2015, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 19).

**Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi** La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 27.

**Questions fiscales** À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2014, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

**Principaux dirigeants** Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de certains membres de l'équipe de direction, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

**Rémunération des principaux dirigeants** Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	8 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
<b>Rémunération totale</b>	<b>12 \$</b>	<b>14 \$</b>

**Note 35. Informations sectorielles**

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies des franchisés-propriétaires, mais comprend également les pharmacies en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui ont été regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications;
- Le secteur Propriétés de Choix détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue périodiquement les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> et le montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>1)</sup>, présentés à la direction interne périodiquement.

L'information sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	2014					2013 <sup>ii)</sup>				
	Vente au détail	Services financiers <sup>iii)</sup>	Propriétés de Choix <sup>iii)</sup>	Consolidation et éliminations <sup>iii)</sup>	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations <sup>iii)</sup>	Total
(en millions de dollars canadiens)										
<b>Produits<sup>iv)</sup></b>	<b>41 731 \$</b>	<b>810 \$</b>	<b>683 \$</b>	<b>(613) \$</b>	<b>42 611 \$</b>	31 600 \$	739 \$	319 \$	(287) \$	32 371 \$
<b>BAIIA<sup>v)</sup></b>	<b>1 950 \$</b>	<b>171 \$</b>	<b>568 \$</b>	<b>(555) \$</b>	<b>2 134 \$</b>	1 989 \$	151 \$	370 \$	(365) \$	2 145 \$
Ajustements <sup>vi)</sup>	1 088	—	14	—	1 102	(42)	—	3	—	(39)
<b>Montant ajusté du BAIIA<sup>vi)</sup></b>	<b>3 038 \$</b>	<b>171 \$</b>	<b>582 \$</b>	<b>(555) \$</b>	<b>3 236 \$</b>	1 947 \$	151 \$	373 \$	(365) \$	2 106 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles <sup>vi)</sup>	1 036	7	—	12	1 055	809	9	—	6	824
<b>Montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>vi)</sup></b>	<b>2 002 \$</b>	<b>164 \$</b>	<b>582 \$</b>	<b>(567) \$</b>	<b>2 181 \$</b>	1 138 \$	142 \$	373 \$	(371) \$	1 282 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	386 \$	53 \$	369 \$	(224) \$	584 \$	315 \$	49 \$	303 \$	(199) \$	468 \$

- i) Certains chiffres de 2013 ont été modifiés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Voir la rubrique « Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables » à la page 73.
- ii) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- iii) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :
- le poste Produits comprend l'élimination de produits locatifs de 471 millions de dollars (221 millions de dollars en 2013) et d'un recouvrement de coûts de 142 millions de dollars (66 millions de dollars en 2013) comptabilisés par Propriétés de Choix et provenant du secteur Vente au détail;
  - le poste Résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits locatifs de 471 millions de dollars (221 millions de dollars en 2013) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'un profit de 82 millions de dollars (144 millions de dollars en 2013) comptabilisée par Propriétés de Choix liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 12 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur et l'élimination de charges intersociétés de 2 millions de dollars (néant en 2013) ;
  - le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de charges d'intérêts de 297 millions de dollars (144 millions de dollars en 2013) incluses dans Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société; des distributions de 44 millions de dollars (21 millions de dollars en 2013) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et les coûts d'émission de parts de fiducie de Propriétés de Choix de néant (44 millions de dollars en 2013), qui sont portés en déduction des capitaux propres de Propriétés de Choix et présentés à titre de charges d'intérêts pour la société consolidée; l'élimination d'un profit lié à la juste valeur de 12 millions de dollars (perte de 147 millions de dollars en 2013) comptabilisé par Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société et une perte liée à la juste valeur de 17 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) sur le passif au titre des parts de fiducie de la société.
- iv) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 356 millions de dollars (325 millions de dollars en 2013).
- v) Le BAIIA<sup>1)</sup> correspond au résultat d'exploitation de 662 millions de dollars (1 321 millions de dollars en 2013) majoré des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 1 472 millions de dollars (824 millions de dollars en 2013).
- vi) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation et du BAIIA<sup>1)</sup> afin de déterminer le montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>1)</sup> et le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>, respectivement. La direction utilise le montant ajusté du résultat d'exploitation<sup>1)</sup> et le montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup> à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur. Les ajustements portent notamment sur les éléments suivants : la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises avec Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition, les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les pertes nettes découlant des opérations de dessaisissement, les coûts de restructuration, la restructuration des droits de franchise, les pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, les charges générales et administratives de Propriétés de Choix, l'ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change, les modifications du régime à prestations définies et les coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix.
- vii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA<sup>1)</sup>, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de 417 millions de dollars (néant en 2013) se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.
- 1) Voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
<b>Total des actifs</b>		
Vente au détail	29 973 \$	17 290 \$
Services financiers <sup>i)</sup>	3 094	2 801
Propriétés de Choix <sup>i)</sup>	8 192	7 448
Consolidation et éliminations <sup>ii)</sup>	(7 575)	(6 798)
<b>Total</b>	<b>33 684 \$</b>	<b>20 741 \$</b>

- i) Aux fins de la présentation sectorielle, les montants sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et de Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
<b>Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles</b>		
Vente au détail <sup>i)</sup>	941 \$	835 \$
Services financiers <sup>ii)</sup>	18	6
Propriétés de Choix <sup>ii)</sup>	280	7 129
Consolidation et éliminations <sup>iii)</sup>	(153)	(7 093)
<b>Total</b>	<b>1 086 \$</b>	<b>877 \$</b>

- i) Ne tient pas compte des entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles d'une valeur d'environ 11 300 millions de dollars, attribuables à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).
- ii) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- iii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de 179 millions de dollars (7 093 millions de dollars en 2013) au titre d'immeubles de placement acquis par Propriétés de Choix auprès du secteur Vente au détail.

### Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements suivants se sont produits après la clôture de l'exercice :

La société a vendu un entrepôt à Propriétés de Choix pour environ 81 millions de dollars. L'entrepôt est entièrement occupé par la société, qui en est le locataire unique aux termes d'un bail d'une durée initiale de 20 ans assorti d'options de renouvellement permettant d'en prolonger la durée de cinq ans à six reprises.

La société a vendu une parcelle de terrain à Propriétés de Choix pour environ 12 millions de dollars. La contrepartie de l'acquisition comprenait 265 665 parts de catégorie B de société en commandite, 7 millions de dollars en trésorerie et la prise en charge d'une obligation de 2 millions de dollars. Les parts de catégorie B de société en commandite émises en faveur de la société en contrepartie partielle de cette transaction n'ont eu aucune incidence sur la participation véritable de la société.

Propriétés de Choix a émis des débetures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital global de 250 millions de dollars portant intérêt à 2,30 % par année et échéant en 2020. Le produit net découlant de l'émission a été affecté au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, a reporté la date d'échéance de certaines de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

La Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains qui arrivent à échéance en décembre 2015. Les montants notionnels des contrats totalisent 27 millions de dollars américains.

Conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014 (voir la note 5), la société a vendu les trois magasins restants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en contrepartie d'un produit estimé de 9 millions de dollars.